

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > TAE GRO

---

## TAE GRO



## TAE GRO

Dernière mise à jour :

16.02.2020

### Fongicides

#### Biocontrôle

#### Utilisable en Agriculture Biologique (UAB)

**N° AMM :**

2180651

**Formulation:**

WP Poudre mouillable

**Mode d'action:**

Préventif

Contact

3 modes d'action complémentaire:

Mode d'action principal : Compétition à la surface des organes de la plantes

Autres modes d'action:

- Libération de métabolites à action biocide
- Induction des défenses naturelles (SDN)

### Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)

## [Conseils d` utilisation](#)

- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**1**

[Suivant](#)

**Chicorées-frisées plein champ**

**Chicorées-frisées sous abri**

**Chicorées-scarole plein champs**

**Chicorées-scarole sous abri**

**Concombres - sous serre**

**Fraisier**

**Laitue sous abri**

**Laitue plein champ**

**Mâche sous abri**

**Mâche plein champ**

**1**

[Suivant](#)

**Mention d'avertissement**

Non Classé

**Délai de rentrée**

• Pour les travailleurs : 6 Heures pour les usages en plein champ et 8 heures pour les applications en milieu fermé

**Mentions de danger**

• EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
- P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Contient du Bacillus amyloliquefaciens. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.
- Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 20 °C.
- Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
- Pour les applications sous abri, éviter le rejet direct des effluents dans l'environnement.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**Préparation de la bouillie**

Ajouter le produit dans la cuve du pulvérisateur (en 1er en cas de mélange et après avoir enlevé le tamis le cas échéant) remplie à moitié et sous agitation, finir le remplissage et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

**Conditions particulières de mise en oeuvre**

L'efficacité du produit dépend de la survie et de la dynamique de développement de la bactérie après application. Son efficacité peut ainsi être influencée par les facteurs extérieurs. Les conditions douces à chaudes et humides (température supérieure à 15°C, hygrométrie) favoriseront ainsi la survie et le développement de la bactérie. À l'inverse, un temps sec et froid n'est pas favorable à l'emploi de ce produit.

## Pulvérisation

Réaliser une pulvérisation permettant d'assurer une bonne couverture des organes à protéger (volume de bouillie à adapter à la végétation)

## Délai sans pluie

Le temps de séchage de la bouillie.

Renouveler l'application en cas de pluies de plus de 20 mm.

## Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

## Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.  
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.  
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



*Signalez-nous vos symptômes*

 N° Vert 0 800 887 887  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- TAEGRO® - Non Classé - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

---

**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

TAEGRO® - AMM N° 2180651 - Composition : 1e+013 UFC/kg Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24 - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour les applications sous abri, éviter le rejet direct des effluents dans l'environnement. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque déposée de Novozymes A/S

**Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)**

---